



Garder la propriété d'une maison pendant qu'on n'est pas en France

Par **Rgun**, le **05/01/2022** à **23:37**

Bonjour,

Je suis en train de construire une maison et bientôt terminée, je suis un étranger en France avec la titre de séjour "passeport talent - emploi qualifié valable jusqu'en 2024 + un contrat de travail CDI. Je viens de recevoir un offre de travail en Singapour, comment je peux garder ma maison en tant que je sera pas en France?

Par avance merci

Par **Marck.ESP**, le **06/01/2022** à **07:47**

Bonjour

Combien de temps votre séjour làbas peut-il durer ?

Est-ce une mission dans le cadre de votre emploi ou un changement total ?

Ce blog vous intéressera peut-être.

<https://www.coutaz.fr/le-blog> **AVOCAT**

Par **Rgun**, le **06/01/2022** à **09:12**

Merci bien d'avoir répondu et pour le blog.

ça va durer indéterminable parce que c'est un changement total.

Si j'ai bien compris, soit je la mets en location ou pas, il faut que je paie les impôts pour garder la propriété de cette maison. Par contre, pour pouvoir payer les taxes, il faut avoir une titre de séjour, et pour pouvoir une titre de séjour, il faut avoir une adresse et un travail en France, est ce que c'est bien ça?

Merci de me corriger si je me trompe.

Par **fabrice58**, le **06/01/2022 à 12:19**

Bonjour

nul besoin de payer pour rester propriétaire et vous devez payer par le seul fait que vous êtes propriétaire du bien.

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **06/01/2022 à 12:34**

Vous pouvez être à l'étranger et posséder un bien en France.

Prenez contact avec le Centre des Impôts des non résidents.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/international-particulier/questions/qui-madresser-si-je-suis-non-resident>